



**Décision arrêtant la liste des personnes  
Autorisées à exercer à titre provisoire en France  
la profession d'aide-soignant à compter du 30 juillet 2022**

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

**Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'Aide-soignant transmise par leur institut de formation au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

**Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 16 septembre 2022**, date de publication des résultats du jury plénier du 14 septembre (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

**IFAS de IFRASS Toulouse, demande transmise le 29 juillet 2022**

ALIBERT	Alizée
ALIBERT	Océane
BONNET	Margaux
CARVAHLO	Diana
CHETTAB	Sophia
COUDERT	Marine
DJALOUT	Maelyss
FALL	Amina
LAYA SIVI	Sylvie
LEVADE	Emma
LEYGUE	Léa
MARTINET	Alyssia
MOURRUT	Manon
PEREZ	Océane
SAID	Rafika
SAOU	Ines
TRAORE	Awa

VARIN  
ZOKOU

Jeanne  
Sabine

Pour Le Préfet d'Occitanie,  
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de  
l'Emploi, du Travail et des solidarités  
La Coordonnatrice des Formations Paramédicales

  
Valérie LECHARDEY

